

# Concept de sélection CM de tennis de table

**Grenade (ESP)  
06 – 12.11.2022**

Version 1 : 31.03.2022

## 1. Date de la manifestation

06 – 12.11.2022

## 2. Conditions d'admission de l'ITTF PTT

consulter ITTF Para Table Tennis [Qualification Guide for World Championships 2022](#)

### Directives relatives aux places de quota

- Les places de quota sont attribuées aux athlètes individuels et non au CNP.
- 3 athlètes au maximum par classe et par nation
- Nombre de places de quota :

Male					
Class	Regional slots	Junior slots	Ranking slots	Invitation slots	Total slots
<b>1</b>	5	1	7	2	<b>15</b>
<b>2</b>	5	1	9	3	<b>18</b>
<b>3</b>	5	1	9	3	<b>18</b>
<b>4</b>	5	1	7	2	<b>15</b>
<b>5</b>	5	1	5	1	<b>12</b>
<b>6</b>	5	1	9	3	<b>18</b>
<b>7</b>	5	1	9	3	<b>18</b>
<b>8</b>	5	1	9	3	<b>18</b>
<b>9</b>	5	1	7	2	<b>15</b>
<b>10</b>	5	1	7	2	<b>15</b>
<b>11</b>	5	1	9	3	<b>18</b>

### Admissibilité (critères de qualification)

- Remplir les exigences selon l'ITTF PTT Tournament Credit System (participation à deux tournois internationaux min.) pendant la période de sélection (01.01–31.07.2022).
- Être actif et figurer dans le classement ITTF PTT au 31.07.2022
- Classification internationale avec le statut « Confirmed » ou « Fixed Review Date » avec une date d'examen après le 31.12.2022

### 3. Sélections

#### 3.1 Période de sélection

Toutes les compétitions disputées pendant la période suivante sont prises en considération par l'entraîneur national pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à la FAKO de Swiss Paralympic :

- 01.01 – 31.07.2022

#### Compétitions de sélection

Les compétitions ci-après constituent la base pour remplir les critères de qualification, avec l'obligation de participer à au moins deux d'entre elles :

- SQY French Open (FRA) 04 – 09.05.2022 (F40)
- Slovenia Open Lasko (SLO) 10 – 15.05.2022 (F40)
- Czech Open Ostrava (CZE) 22 – 26.06.2022 (F20)

#### 3.2 Critères de sélection

Critères principaux : Les performances exigées sont les suivantes :

Limite A :

- Remplir les critères de qualification selon l'ITTF PTT (état du classement au 31.07.2022 et respect des directives du Tournament Credit System)

Limite B :

- Atteindre une position au classement ITTF PTT selon le tableau ci-dessous (état du classement au 31.07.2022 et respect des directives du Tournament Credit System)
- Si la limite B est atteinte, une place bipartite peut être demandée.

Male						
Class	Regional slots	Junior slots	Ranking slots	Invitation slots	Total slots	Position dans le classement pour la limite B (au 31.07.2022, corrigé par nation)
1.	5	1	7	2	15	≤18
2	5	1	9	3	18	≤22
3	5	1	9	3	18	≤22
4	5	1	7	2	15	≤18
5	5	1	5	1	12	≤15
6	5	1	9	3	18	≤22
7	5	1	9	3	18	≤22
8	5	1	9	3	18	≤22
9	5	1	7	2	15	≤18
10	5	1	7	2	15	≤18
11	5	1	9	3	18	≤22

**Atteindre les critères de sélection est une condition indispensable mais pas nécessairement suffisante pour être sélectionné.**

**Les limites A n'ont pas systématiquement la priorité.**

Si l'athlète atteint au moins une limite B, le jugement de l'entraîneur est également pris en compte. Celui-ci s'appuie sur les critères suivants :

1. Evolution de la courbe
2. Santé
3. Potentiel de médaille selon le classement corrigé par nation
4. Potentiel pour l'avenir

Les athlètes peuvent également être sélectionnés à l'avance si cela s'avère judicieux.

### **3.4 Clause médicale**

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur national propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

### **3.5 Sélection tactique**

Un(e) athlète peut être proposé(e) à la sélection pour des raisons tactiques.

Des départs dans des disciplines dans lesquelles les critères de sélection n'ont pas été remplis sont possibles pour des raisons tactiques, dans la mesure où le MQS est atteint dans la discipline concernée.

## **4. Communication**

L'entraîneur national concerné s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection.

L'entraîneur national dépose sa proposition de sélection auprès de SSFR/PluSport. SSFR/PluSport transmet ensuite les propositions à la FAKO.

La FAKO émet une décision de sélection et la transmet à la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La décision finale concernant la sélection appartient à la Commission de sélection.

Swiss Paralympic informe l'entraîneur national par oral quant à sa décision définitive. Ceux-ci ont pour mission d'informer immédiatement les athlètes concernés par téléphone. Dès que la première phase de communication est terminée, Swiss Paralympic informe tous les athlètes également par écrit.

Les candidats et candidates qui n'ont jamais fait partie de la sélection finale sont informés directement et exclusivement par l'entraîneur national. C'est seulement une fois que tous les athlètes et membres de la délégation ont été mis au courant de la décision que Swiss Paralympic publie un communiqué de presse à l'intention du grand public.

## 5. Agenda

Attribution des places de qualification ITTF PTT :	03.08.2022
Déposition de la proposition de sélection par l'entraîneur national :	04.08.2022
Fin du délai pour la demande de places bipartites :	17.08.2022
Date officielle de la sélection par Swiss Paralympic :	31.08.2022

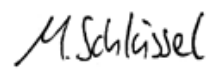
## SWISS PARALYMPIC



Conchita Jäger

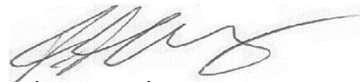


Andreas Heiniger



Mathias Schlüssel

## Tennis de table



Fabrice Descloux  
Entraîneur national

Ittigen, le 31.03.2022